

Décision n° 2025-1405
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 10 juillet 2025
transférant l'attribution de ressources en numérotation
de la société Always on à
la société Leonix telecom

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Always on reçu le 3 juillet 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Leonix telecom reçu le 3 juillet 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 6 octobre 2025, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 6 octobre 2027, de la société Always on (Siren : 503 111 668) à la société Leonix telecom (Siren : 844 257 824) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	01 81 80	2008-0735	26/06/2008
Numéros polyvalents	01 85 61	2015-1632	17/12/2015
Numéros polyvalents	02 52 52	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	03 67 60	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	03 74 74	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	04 22 20	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	04 28 28	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	04 48 48	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	04 84 99	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	05 32 50	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	05 64 60	2011-1497	20/12/2011
Numéros polyvalents	09 70 30	2008-0735	26/06/2008
Numéros polyvalents	09 71 71	2008-0735	26/06/2008
Numéros polyvalents	09 74 47	2015-1632	17/12/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 08	2012-0445	03/04/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 68	2012-0445	03/04/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 86	2012-0445	03/04/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 45	2012-0445	03/04/2012
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 58	2012-0444	03/04/2012
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	H3	2015-0347	26/03/2015
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 00 19	2008-0734	26/06/2008
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 01 83	2016-1243	22/09/2016
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 02 84	2017-1562	21/12/2017
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 02 99	2017-1550	21/12/2017
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 45	2012-0446	03/04/2012
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 30	2012-0446	03/04/2012

Article 2. La société Leonix telecom acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Leonix telecom et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 10 juillet 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales